

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Contenu

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution des actifs nets (du déficit)	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Radio communautaire du Manitoba Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Radio communautaire du Manitoba Inc.** (« l'Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et l'état de l'évolution des actifs nets, l'état des résultats, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 11 des états financiers, qui indique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Organisation;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'Organisation    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agr   s

Winnipeg (Manitoba)
Le 18 septembre 2026

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État de la situation financière

Au 31 mars	2026	2025
	\$	\$
	(retraité - Note 11)	

Actif

Actif à court terme

Encaisse	87	-
Débiteurs (note 3)	89 913	51 585
Subventions à recevoir	19 534	15 403
Frais payés d'avance	3 128	5 328
	112 662	72 316

Immobilisations (note 4)	37 429	43 969
	150 091	116 285

Passif et actifs nets (déficit)

Passif à court terme

Découvert bancaire (note 5)	-	10 047
Créditeurs et frais courus	79 838	47 078
Revenu reporté	15 494	-
	95 332	57 125

Subventions afférentes aux immobilisations (note 6)	9 321	11 578
---	-------	--------

Prêt (note 5)	39 160	50 000
	143 813	118 703

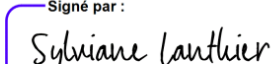
Engagements contractuels (note 7)

Actifs nets (déficit)

Administration générale - Non affectés (déficit)	(45 121)	(58 100)
Affectation d'origine interne		
Investis en immobilisations	28 109	32 392
Urgence technologique et d'éventualités	23 290	23 290
	6 278	(2 418)

	150 091	116 285
--	---------	---------

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Signé par :  U246EA76480343A...	2026-09-15 07:18:15 PDT administrateur
Signé par :  CD3D166C641E49F...	2026-09-15 15:30:48 PDT administrateur

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.
État de l'évolution des actifs nets (du déficit)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>Affectation d'origine interne</u>				
	Administration générale Non affectés	Investis en immobilisations	Urgence technologique et d'éventualités	2026 Total	2025 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes , au début de l'exercice, présentés antérieurement	(35 954)	32 392	23 290	19 728	117 812
Correction d'erreurs (Note 11)	(22 146)	-	-	(22 146)	-
Soldes , au début de l'exercice, retraités	(58 100)	32 392	23 290	(2 418)	117 812
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	13 270	(4 574)	-	8 696	(120 230)
Transfert interfonds Achat d'immobilisations	(291)	291	-	-	-
Soldes , à la fin de l'exercice	(45 121)	28 109	23 290	6 278	(2 418)

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2026	2025
	\$	\$
	(retraité - Note 11)	
Produits		
Annonces publicitaires (note 8)	152 324	97 119
Autres	2 682	12 084
Cotisations	2 370	1 370
Intérêts	-	3 927
Prélèvements de fonds et commandites	3 800	91
Subventions		
CDEM		
Subventions salariales	3 600	4 266
Conseil de la coopération de la Saskatchewan	19 051	14 042
Francofonds	10 000	11 771
Gouvernement du Manitoba		
Programme d'enrichissement du français en éducation (PEFE)	27 000	31 200
Fonds d'action culturelle communautaire francophone	-	18 250
Le Fonds canadien de la radio communautaire	26 637	40 242
Patrimoine Canada		
Subvention de base	228 000	207 000
Patrimoine Canada et Province du Manitoba - Éducation, citoyenneté et jeunesse		
Association de la presse francophone	-	512
Réseau presse	120 807	31 395
Subventions afférentes aux immobilisations (note 6)	2 257	2 808
	598 528	476 077
Charges		
Abonnements, cotisations et licences	16 373	9 284
Amortissement	6 831	8 042
Assurance	7 935	7 907
Autres	100	-
Droits d'auteurs	9 313	9 877
Déplacements	7 706	11 172
Électricité	10 184	9 446
Frais bancaires et intérêts	3 576	5 728
Honoraires et frais professionnels	62 862	56 745
Impression, timbres, papeterie	7 311	13 814
Location des tours	24 644	33 817
Loyer	15 023	14 645
Mauvaises créances	1 652	352
Planification stratégique	23 799	-
Publicité et promotion	2 372	1 736
Réparations, maintien, et achat d'équipement	895	868
Réunions	-	4 182
Salaires et bénéfices	382 573	402 076
Téléphone et Internet	6 683	6 616
	589 832	596 307
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	8 696	(120 230)

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2026	2025
	\$	\$
	(retraité - Note 11)	
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	8 696	(120 230)
Élément n'affectant pas le fonds de roulement		
Amortissement	6 831	8 042
Subventions afférentes aux immobilisations	(2 257)	(2 808)
	<u>13 270</u>	<u>(114 996)</u>
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(38 328)	(15 105)
Subventions à recevoir	(4 131)	2 084
Intérêts courus	-	2 872
Frais payés d'avance	2 200	(443)
Créditeurs et frais courus	32 760	14 397
Revenu reporté	15 494	-
	<u>7 995</u>	<u>3 805</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement		
Achat d'immobilisations	(291)	-
Produit de la disposition des placements	-	123 749
Produit de la dette contractée	-	50 000
Remboursement de la dette à long terme	(10 840)	-
	<u>(11 131)</u>	<u>173 749</u>
Augmentation nette de l'encaisse	10 134	62 558
Découvert bancaire, au début de l'exercice	<u>(10 047)</u>	<u>(72 605)</u>
Encaisse (découvert bancaire), à la fin de l'exercice	87	(10 047)

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

1. Nature de l'organisation

L'Organisation gère une radio communautaire francophone au Manitoba. Le 19 septembre 1990, le CRTC a approuvé la demande de licence de radiodiffusion de CKXL FM 91,1 et l'approbation fut confirmée par le Ministère des communications le 26 octobre 1990.

L'Organisation est une société à but non-lucratif incorporée sous la *Loi sur les corporations du Manitoba* et est exemptée d'impôt sous la section 149 de la *Loi de l'impôt* sur le revenu du Canada.

2. Principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilisation des produits

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés tels que les subventions des pouvoirs publics sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés tels que les annonces publicitaires, les commandites, les cotisations, les dons et les prélèvements de fonds sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les intérêts sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

c) Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisation à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

d) Actifs nets avec affectation d'origine interne

Les actifs nets d'urgence technologique et d'éventualités ont été affectés par un transfert des actifs nets d'administration générale suite à une résolution adoptée par le conseil d'administration. Ces actifs nets pourront seulement être utilisés pour le remplacement d'équipements nécessaires à la radiodiffusion ou autres éventualités majeures et nécessaires suite à une résolution adoptée par le conseil d'administration.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'achat moins amortissement cumulé et amorties sur leur vie utile estimée selon les bases et les taux suivants :

Équipement informatique	15 % méthode dégressive
Équipement technique et de studio	10 % à 20 % méthode dégressive
Ligne de transmission	10 % méthode dégressive
Mobilier et équipement	10 % méthode linéaire

f) Instruments financiers

Les instruments financiers dans des conditions de pleine concurrence sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers contractés entre apparentés cotés sur un marché actif ou pour lesquels des données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur de l'instrument sont observables ou des contrats dérivés existent sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers contractés entre apparentés sont comptabilisés au coût lors de la comptabilisation initiale.

Au cours des périodes ultérieures, les capitaux propres négociés sur un marché actif et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée en résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont passés en charge pour les éléments évalués à la juste valeur et ils sont portés au débit de l'instrument financier pour les éléments évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il y a des indicateurs d'une perte de valeur. Lorsqu'un changement important dans le calendrier ou les flux de trésorerie futurs de l'actif financier est identifié, la valeur comptable de cet actif est réduite et le montant est constaté à titre de dépréciation dans le résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant qui aurait été constaté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée, et le montant de la reprise de valeur est comptabilisé en résultat net.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

g) Emploi des estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et charges de l'exercice. Les montants réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction si de nouvelles informations sont portées à la connaissance de celle-ci.

3. Débiteurs

Les comptes à recevoir sont présentés nets d'une créance douteuse de 2 005 \$ au 31 mars 2026 (352 \$ au 31 mars 2025).

4. Immobilisations

	2026			2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	52 467	43 577	8 890	52 467	42 008	10 459
Équipement technique et de studio	408 405	380 358	28 047	408 114	375 151	32 963
Ligne de transmission	18 371	17 879	492	18 371	17 824	547
Mobilier et équipement	20 551	20 551	-	20 551	20 551	-
	499 794	462 365	37 429	499 503	455 534	43 969

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

5. Découvert bancaire

L'organisation détient une marge de crédit ayant un maximum de 35 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 2,00 % qui est représenté par un taux effectif de 6,45 % au 31 mars 2026. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté. Au 31 mars 2026, le solde de la marge de crédit est nul (7 093 \$ au 31 mars 2025).

Le 3 mars 2025, l'organisation a obtenu un prêt à long terme d'un montant de 50 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et qui sera remboursé par versements mensuels égaux de 1 166 \$ à compter du 1er avril 2025. Le prêt est destiné à rembourser le solde excédentaire de la marge de crédit et à financer les opérations futures de l'organisation. Le prêt est remboursable sur demande. La direction estime que ce financement permettra d'améliorer la situation financière de l'organisation et d'assurer le respect de ses obligations à court et à long terme. La prêt porte intérêt au taux préférentiel plus 2,00 % qui est représenté par un taux effectif de 6,45 % au 31 mars 2026. Au 31 mars 2026, le solde du prêt est 39 160 \$.

6. Subventions reportées afférentes aux immobilisations

Les subventions reportées présentées comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des subventions reportées afférentes aux immobilisations est comme suit :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	11 578	14 386
Montants amortis dans les résultats de l'exercice	<u>(2 257)</u>	<u>(2 808)</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>9 321</u>	<u>11 578</u>

7. Engagements contractuels

L'organisation a des baux se rapportant aux locaux et à la tour de transmission, qui viendront à échéance entre mars 2027 et août 2030. Les loyers minimaux à payer s'élèveront aux montants suivants pour les exercices terminés le 31 mars :

2027	36 805 \$
2028	20 845
2029	20 845
2030	20 045
2031	4 415

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

8. Annonces publicitaires

Au cours de l'exercice, la Radio s'est engagée à des contrats d'échange de publicité où des annonces sont échangées pour des produits et/ou services de la même valeur ayant un effet net nul aux états financiers. Le montant brut relié aux contrats d'échange de publicité est nul pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (15 450 \$ en 2025). Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans ces états financiers.

9. Dépendance économique

L'Organisation dépend du financement des gouvernements fédéral et provincial pour ses activités.

10. Gestion des risques financiers

L'Organisation, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, de liquidité et du marché. L'objectif de l'Organisation en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'Organisation.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Organisation lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Organisation est exposée principalement au risque de crédit au niveau des débiteurs et subventions à recevoir.

Débiteurs : L'Organisation est exposée au risque de crédit puisque les débiteurs viennent principalement de deux organisations. Malgré, le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. La direction utilise les tendances historiques de paiement en déterminant si l'Organisation établira une provision pour créances douteuses ou si les débiteurs devraient être radiés.

Subventions à recevoir : L'Organisation n'est pas exposée au risque de crédit significatif se rapportant aux subventions à recevoir puisque celles-ci sont principalement dûes des gouvernements provincial et fédéral selon des ententes de financement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne puisse générer ou obtenir suffisamment d'argent liquide ou son équivalent de façon opportune pour respecter ses engagements au moment où ceux-ci deviendront exigibles. La politique de l'Organisation est de s'assurer qu'elle ait suffisamment d'argent liquide afin de lui permettre de respecter ses responsabilités quand elles sont exigibles.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

10. Gestion des risques financiers (suite)

Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier flotteraient en raison des changements des taux d'intérêt du marché. L'encaisse est tenue dans un compte d'opération qui ne gagne pas des intérêts et la marge de crédit est à taux variable. Les placements sont investis dans les produits à taux fixe, mais c'est l'avis de la direction que l'Organisation n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt significatif car les placements sont à court terme.

11. Correction d'erreurs des exercices antérieurs

Au cours de l'exercice, la direction a constaté des erreurs dans les montants comparatifs de l'exercice précédent. Ces erreurs découlaient, d'une part, de la comptabilisation d'un montant à recevoir au titre de subventions qui n'était pas recouvrable et, d'autre part, d'une sous-évaluation du passif au titre des vacances à payer en raison d'une erreur dans le calcul de l'accumulation.

Les montants comparatifs ont donc été retraités afin de corriger ces erreurs comme suit :

	Précédemment présenté	Ajustement	Retraité
	\$	\$	\$
<u>État de la situation financière</u>			
Subvention à recevoir	24 247	(8 844)	15 403
Créditeurs et frais courus	33 776	13 302	47 078
Administration générale - Non affectés (déficit)			
Fin d'année	(35 954)	(22 146)	(58 100)
<u>État des résultats</u>			
Produits			
Patrimoine Canada			
Subvention de base	215 844	(8 844)	207 000
Charges			
Salaires et bénéfices	388 774	13 302	402 076
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(98 084)	(22 146)	(120 230)